

Remplacement de Didier Deladoey Le citoyen devra se prononcer

Suite à ses démêlés avec la justice initiés par sa passion des casinos virtuels, le Municipal Didier Deladoey a donc donné sa démission.

Pour lui succéder, le GIL revendique logiquement ce siège et a d'ores et déjà annoncé qu'il présenterait un ou une candidat(e). De son côté, l'Entente a fait savoir qu'elle briguerait elle aussi ce siège. Il y aura donc à coup sûr élection complémentaire à la Municipalité d'ici aux vacances d'été. De son côté le Forum socialiste– qui n'avait pas présenté de candidat l'an dernier – n'aura vraisemblablement une nouvelle fois personne à présenter sauf surprise de dernière minute. A suivre....

Au menu du prochain Conseil Comment améliorer l'image de l'entrée de la station

Le Conseil communal de Leysin est convoqué pour le jeudi 26 avril prochain à 20h15 à la Maison de Paroisse. Une séance qui aurait dû se dérouler il y a un mois mais qui a été retardée en attendant d'avoir des nouvelles sur les suites de l'affaire Deladoey. Au menu, le réaménagement des chemins de la Montagne et du Clos, l'achat pour 900 000 francs d'une parcelle de près de 20 000 m² au lieu dit «En Penecley» afin de sauvegarder ce secteur sensible situé à l'entrée de la station et la suite à donner à la motion Stoll qui demandait de limiter la hauteur des talus artificiels sur lesquels certaines constructions viennent se percher.

En ce qui concerne le réaménagement du chemin de la Montagne et de la partie supérieure de celui du Clos, ces travaux sont liés à la poursuite de la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées. Et au vu de l'état déplorable de ces deux chemins, la Municipalité se propose de faire d'une pierre deux coup en reprofilant en profondeur ces deux chemins. Il en coûtera un peu plus de 360 000 francs qui devraient pouvoir être prélevés sur la trésorerie courante. Au final, ce tronçon entre les virages du Nord et la route des Ormonts devrait retrouver un aspect beaucoup plus avenant, notamment par la pose de cunettes centrales en pavés pour la récolte des eaux de surface.

Toute la zone d'entrée dans Leysin (à droite de la route cantonale) est actuellement colloquée en zone de chalets A et divers projets y ont déjà vu le jour. En 1996, le conseil avait accepté une motion d'André Hefti demandant le dézonage de ces parcelles pour les faire passer en zone agricole et alpestre. Il faut dire qu'en décembre 1995, un projet de 12 chalets y avait été mis à l'enquête. Dans son préavis, la Municipalité justifie le temps mis pour traiter cet objet par le fait qu'il a été incorporé dans une réflexion globale liée au Plan directeur communal. Dans son préavis, la Municipalité préfère ne pas interdire toute construction dans cette zone, mais veut y imposer des règles architecturales très strictes par le biais d'un plan spécial d'aménagement à réaliser. Après des années de tractations plus ou moins fructueuses avec les propriétaires des parcelles concernées, qui logiquement veulent toujours tenter de valoriser leurs terrains, la Municipalité se propose maintenant d'acquérir 19717 m² de terrain dans cette zone, dont 12600 en zone de chalet A, le solde se trouvant en zone agricole et alpestre. Pour le collège municipal, seule cette option permettrait de s'assurer la maîtrise territoriale de cette zone stratégique, tout en disposant d'une réserve de terrain pouvant servir aux besoins futurs de la commune ou de monnaies d'échange pour d'autres tractations. Il en coûterait 900 000 francs à la bourse communale, à financer par le biais de l'emprunt.

Vers une refonte totale du règlement des constructions

En ce qui concerne la réponse de la Municipalité à la motion Stoll au sujet des remblais et talus artificiels que le règlement actuel permet d'ériger lors de la construction d'un bâtiment, la Municipalité estime qu'il ne faut pas lui donner suite afin de pouvoir aller rapidement de l'avant dans le projet d'une refonte complète du règlement des constructions. La Municipalité ayant su présenter des arguments plus convaincants que le texte de sa réponse aux membres de la commission d'étude, cette dernière recommande finalement aux conseillers de suivre la proposition municipale. Réponse jeudi soir.

JPDx